



8 mars 2020

Communiqué

Un «Grand oral» rédhibitoire, des réformes à abandonner

L'APPEP a pris connaissance avec consternation de [la note de service qui définit l'épreuve dite «Grand oral» du baccalauréat](#), emblème du baccalauréat réformé. Elle constate avec regret que le ministère n'a tenu aucun compte de [ses inquiétudes exprimées au lendemain de la publication du rapport Delhay](#).

Une épreuve qui ignore le travail accompli

L'APPEP déplore que dans sa présentation médiatisée du «Grand oral» comme une grande innovation, le ministère oublie que l'oral fait partie du baccalauréat, avec l'épreuve anticipée de français, les oraux de langues, l'épreuve de projet de la voie technologique, et qu'il n'ait tiré aucun bilan de l'oral de DGEMC ni même des TPE que le «Grand oral» vient remplacer. Pourtant, [le rapport Delhay](#) reconnaît lui-même qu'«un état des lieux par discipline et par niveau scolaire, de l'école maternelle au lycée, est évidemment nécessaire». Le ministère s'est ainsi habitué à mépriser l'expérience et le travail des professeurs.

Une épreuve inadéquate

D'une durée de vingt minutes, l'épreuve dite «Grand oral» se décompose en trois temps : cinq minutes de présentation d'une question adossée au programme de l'une ou des deux spécialités du candidat, dix minutes d'échange avec le jury, et cinq minutes sur le projet d'orientation du candidat.

Cette épreuve est inadéquate. Pour la première partie, en effet, il est exigé des candidats qu'ils s'expriment debout et sans notes. Cette absence totale de support les conduira, pour pallier le stress et les éventuels trous de mémoire, à réciter un discours préalablement écrit et appris par cœur, ce qui est une dénaturation de l'oral.

Pour la deuxième partie, l'échange avec le jury devrait permettre un échange fructueux entre le candidat et le jury autour des connaissances disciplinaires acquises par le candidat. Mais la grille d'évaluation prévoit seulement deux items sur cinq portant sur les connaissances et l'argumentation, les trois autres portant sur la «qualité orale», la «prise de parole en continu» et «l'interaction». Ainsi, cette épreuve apparaît principalement comme une épreuve de maintien, qui évalue des compétences purement rhétoriques et comportementales. Loin de valoriser l'oral au baccalauréat, qui devrait associer la forme et le fond, cette épreuve le décrédibilise. Imaginerait-on évaluer la qualité de la calligraphie d'une copie?

La troisième partie impose au candidat d'expliquer «en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuites d'études, voire son projet professionnel». Une épreuve orale qui pourrait concrétiser un projet intellectuel construit autour de connaissances disciplinaires

est ainsi détournée par un utilitarisme caricatural, auquel de nombreux candidats seront d'ailleurs incapables de se conformer.

Certains candidats se trouveront même dans la situation absurde et cruelle d'avoir à prouver leur force persuasive sur un projet d'études rendu caduc par Parcoursup, qui les aura informés que leurs vœux d'orientation n'ont pas été satisfaits.

Une préparation impossible et inégalitaire

Pourtant, [selon Jean-Michel Blanquer](#), le Grand oral « envoie le message que l'oral c'est important ».

Les professeurs de philosophie n'ont pas attendu le ministre pour connaître l'importance de l'oral dans la formation intellectuelle de leurs élèves. Mais « le message » ministériel est pipé car la préparation de l'oral se fera dans des classes aux effectifs pléthoriques et qu'aucune heure spécifique n'est prévue dans l'emploi du temps pour sa préparation. Celle-ci se bricolera pendant les cours de spécialité entre avril et juin, c'est-à-dire après le passage des épreuves finales de spécialité. Ainsi, selon qu'ils passeront l'oral au début ou à la fin du mois de juin, les candidats auront six ou dix semaines pour préparer cette épreuve. Cette inégalité est inacceptable. Et que feront les élèves pendant les six heures de leur spécialité devenue inutile s'ils choisissent de n'adosser les questions d'oral qu'à une seule de leurs deux spécialités ?

Le « Grand oral », dernier élément d'une réforme censée muscler et simplifier le baccalauréat, en est à la fois le summum et le symbole. Il confirme impitoyablement les défauts d'une réforme menée d'une façon autoritaire et précipitée.

Un système de spécialités destructeur de l'enseignement et un contrôle en cours de formation absurde

Ainsi que l'a montré [l'enquête sur la réforme menée par l'APPEP auprès des professeurs de philosophie](#), la concurrence entre les disciplines et les professeurs introduite par le système des spécialités fait obstacle à la sérénité nécessaire au travail scolaire, et fragilise particulièrement la philosophie. L'imposition forcée des « E3C » a joué un rôle important dans l'aggravation du climat délétère qui s'installe dangereusement dans les lycées. [L'APPEP a montré que leur échec prouve par l'absurde que le ministère doit renoncer au contrôle en cours de formation et au contrôle continu](#). Une note de l'Inspection générale confirme que « personne ne se satisfait de la situation actuelle des E3C1, contraire à l'idée de simplification du Baccalauréat ».

[La définition des épreuves de HLP pour les classes terminales](#), quant à elle, ne pallie pas les vices structurels, [régulièrement pointés par l'APPEP](#), de cette « spécialité » bancale.

Une dégradation supplémentaire des conditions de travail des professeurs de philosophie

L'APPEP s'alarme de la surcharge insupportable de travail des professeurs de philosophie, qui s'annonce à partir de l'année scolaire prochaine. Entre mars et juin, les professeurs seront amenés, en sus de leurs cours, à corriger les épreuves des « renonçants » de Première, les épreuves finales de spécialité, l'épreuve de philosophie et participer aux jurys du Grand oral.

Les demandes de l'APPEP

L'APPEP demande que la définition de l'épreuve du Grand oral soit entièrement revue. Cette épreuve doit permettre au candidat de présenter un projet intellectuel, mettant en évidence son appropriation et sa maîtrise des connaissances, à l'image, par exemple, de l'oral de DGEMC.

Elle attend que des heures soient affectées dès la classe de Première à la préparation de cette épreuve qui compte pour 10 % du baccalauréat.

Elle réaffirme sa demande que l'écrit de la spécialité «Humanités, littérature et philosophie» soit composé de deux épreuves disciplinaires distinctes de 4 h chacune et que, pour les oraux qui s'appuieront sur cette spécialité, le jury d'oral soit constitué d'un professeur de lettres et d'un professeur de philosophie.

Elle réitère sa [demande de la transformation des « E3C » en épreuves anonymes, terminales et nationales](#).

Elle demande qu'il ne soit pas pris prétexte du désordre introduit par les « E3C » pour introduire un contrôle continu intégral. Le remède serait pire que le mal.

Elle demande enfin que le calendrier du baccalauréat soit intégralement repris et qu'en tout état de cause l'épreuve écrite de philosophie se déroule fin mai.

Ces demandes convergent vers la demande d'ensemble d'abandon des réformes du baccalauréat et du lycée.

L'APPEP s'adressera prochainement à ses homologues de la Conférence des associations de professeurs spécialistes et aux organisations syndicales pour organiser collectivement une protestation contre la définition du «Grand oral», appeler à l'abandon des réformes du lycée et du baccalauréat, ainsi qu'à l'organisation sereine et apaisée de concertations sur les justes réformes à envisager pour améliorer la situation du lycée.